

# Centre Hospitalier Loewel de Munster

6, rue du Moulin  
68140 MUNSTER  
03 89 77 30 12



*ETABLISSEMENT  
POUR PERSONNES  
AGÉES  
DEPENDANTES*



# Livret

*SOINS INFIRMIERS A  
DOMICILE*



# d'accueil

*SOINS DE SUITE ET  
DE READAPATION  
(Hospitalisation complète  
ou Hospitalisation de jour)*



# LE MOT DU DIRECTEUR DÉLEGUÉ



Je suis heureux de vous accueillir au sein du Centre Hospitalier Loewel de Munster et l'ensemble de nos équipes se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue dans notre établissement.

Ce livret d'accueil est destiné à vous accompagner lors de votre séjour en vous apportant les informations qui vous seront utiles.

Notre objectif premier est d'assurer des soins de qualité et un accompagnement adapté aux patients et résidents, tout en leur assurant sécurité, bien-être, respect et intimité en préservant l'autonomie et en étant à l'écoute des souhaits et besoins.

Les professionnels restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Direction.

# PRÉSENTATION DE NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ



## UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE

Le Centre Hospitalier Loewel de Munster a développé depuis plusieurs années une politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins qui fait partie intégrante de la culture de l'établissement. Cette politique se décline au sein des services par un service qualité, des référents et une équipe d'encadrement qui veillent à l'analyse des situations et à la mise en place des plans d'actions et de leur évaluation.

Une cellule qualité dont le but est de piloter de façon opérationnelle la démarche qualité va assurer le suivi de ces opérations et proposer les ajustements nécessaires. Elle va également veiller à la prévention des infections nosocomiales, aux risques liés à l'identification du patient.

Le Centre Hospitalier est certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) dont les résultats sont disponibles sur le site [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)

Ces grands projets ont pour but d'améliorer l'offre de soins aux usagers en leur proposant des solutions adaptées à leurs « besoins » et sécurisées tant en institution qu'au domicile.

L'établissement s'est inscrit dans une démarche RSE (Responsabilité, Sociétale et Environnementale) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette démarche est en cours de labellisation HQSE.

## LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

L'établissement a signé une convention pour bénéficier de l'intervention d'une équipe inter-établissement d'hygiène hospitalière.

Un programme de lutte contre les infections nosocomiales est formalisé chaque année.

Dans le cadre de la vie en collectivité, il est nécessaire de rappeler l'importance du respect par les résidents, patients et visiteurs des mesures d'hygiène préconisées par l'établissement (hygiène des mains, limitation des risques de contagion en cas d'infection...).

Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous.

## LA SÉCURITÉ INCENDIE

L'ensemble du personnel a pour mission de veiller sur votre sécurité. Une surveillance est assurée 24h/24h et des dispositifs de sécurité incendie sont en veille permanente. Nous vous demandons donc de respecter les règles et les recommandations concernant la sécurité incendie. Ainsi, nous vous rappelons qu'il est expressément interdit de fumer dans l'établissement. En cas d'incendie, gardez votre calme, prévenez immédiatement le personnel et suivez les instructions.

# VOS DROITS ET DEVOIRS INFORMATIONS ET DROITS DES PATIENTS ET RÉSIDENTS



## LE DOSSIER MEDICAL

Un dossier médical est constitué dès votre arrivée dans l'établissement.

En application de la loi du 4 mars 2002, vous-même, votre représentant légal, un médecin que vous aurez désigné disposent d'un droit d'accès à votre dossier médical.

Des ayants droits, disposent également d'un droit d'accès limité à certaines informations après le décès à condition que le défunt ne s'y soit pas opposé. Les éléments du dossier concernés sont ceux permettant d'établir les causes du décès, de défendre la mémoire du défunt, permettant aux ayants droits de faire valoir leurs droits.

Cette demande doit être formulée par écrit à la Direction de l'établissement. Le médecin de l'établissement est à votre disposition pour vous faciliter cet accès, pour vous expliquer tout élément de votre dossier. Les données administratives et les données de santé vous concernant font l'objet d'un traitement informatique dans le strict respect du secret médical. Vous disposez d'un droit de regard et de rectification de ces informations (loi du 6 janvier 1978).

## LA PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut, à tout moment, désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche, ou votre médecin traitant qui sera consultée en priorité pour témoigner de vos souhaits, convictions et volontés au cas où vous seriez hors d'état de vous exprimer ou de recevoir une information.

Nous vous demanderons, à votre arrivée, si vous souhaitez ou non désigner une personne de confiance. Un formulaire sera alors à compléter. L'équipe soignante est à votre disposition pour plus de renseignements.

## LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant aux décisions médicales à prendre lorsqu'elle sera notamment en fin de vie, si elle n'est plus, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Les directives sont rédigées et sont révocables à tout moment : vous pouvez donc les modifier, quand vous le souhaitez, totalement ou partiellement.

Dans la mesure où elles témoignent de votre volonté alors que vous étiez encore apte à l'exprimer et en état de le faire, leur contenu prévaut sur tout autre avis, sauf en cas d'urgence vitale le temps de procéder à une évaluation de la situation quand elles apparaissent inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

Pour ce faire vous pouvez vous renseigner auprès du médecin de votre service qui vous accompagnera dans la démarche.

Si vous avez déjà rédigé des directives anticipées, n'hésitez pas à les communiquer à votre médecin référent.



## Une identité vérifiée = un risque médical évité

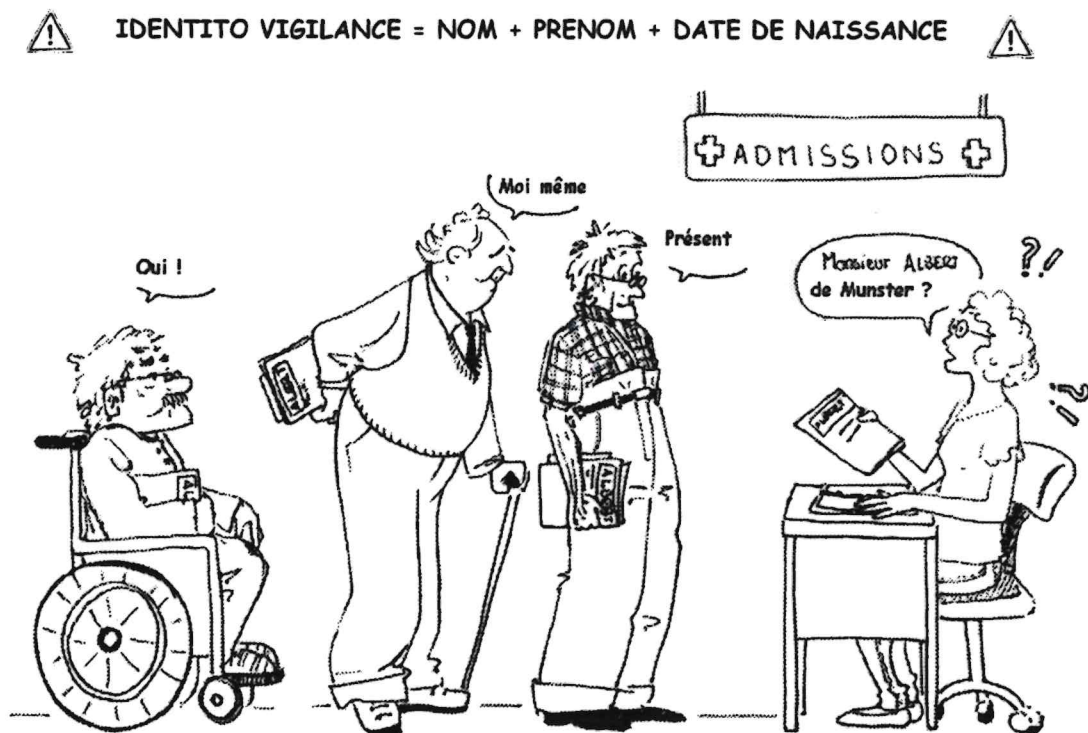
A votre arrivée dans l'établissement, vous êtes identifié par votre nom de naissance, votre nom usuel et votre prénom, votre date de naissance, et votre sexe.

Un bracelet d'identification reprenant ces informations vous sera alors posé, afin de garantir au mieux votre sécurité tout au long de votre séjour. Il mentionnera également votre numéro de chambre.

Telle une mini fiche d'identité à portée du personnel soignant pour pallier au risque d'erreurs d'identité liées aux soins, il sera « votre laissez-passer » dans l'établissement, puisque pour chaque soin, votre identité sera vérifiée.

L'objectif est votre sécurité, mais ce bracelet vise également à améliorer, la qualité des soins pour chaque patient.

Ne soyez pas étonné d'être régulièrement interrogé sur votre identité, cela fait partie de la vigilance demandée à tous les professionnels de santé au cours de votre séjour.



# VOTRE SÉJOUR EN SSR LA PRISE DE SOINS



## ESPACE BALNÉOTHÉRAPIE :

Les séances de balnéothérapie seront prescrites par votre médecin référent au SSR/HDJ ou EHPAD en fonction de votre pathologie et objectifs de prises en charge. Vous serez informés par l'équipe de cette éventuelle prescription ainsi que des horaires des séances.

Si vous êtes concernés, vous devez vous munir de :

- Peignoir de bain
  - Maillot de bain
  - Drap de bain
- } Non fournis par l'établissement

Des sandales sont obligatoires dès l'entrée en balnéothérapie et fournies par l'établissement.

Vous devrez descendre en balnéothérapie située au rez-de-chaussée avec vos vêtements afin de vous changer après la séance. Vous serez alors accompagné par un soignant. Une douche avant et après la séance est également obligatoire.



# VOTRE SÉJOUR EN SSR PRESTATIONS HOTELIÈRES



## LES CHAMBRES

Les chambres sont réparties sur 3 niveaux desservis par ascenseurs. Elles sont attribuées selon les indications médicales et sont équipées d'une salle de bain avec WC. Un système d'appel malade vous permet de joindre le personnel. Afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, l'ensemble des locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## LES REPAS

Les menus proposés sont élaborés dans un souci de variété, d'équilibre et de qualité. Ils sont composés sous la surveillance d'une diététicienne. Sur prescription médicale, un régime adapté à votre état de santé vous sera proposé.

Horaires des repas :

- Petit déjeuner : 8h00
- Déjeuner : 12h00
- Dîner : 18h00

## LE LINGE

Durant votre séjour, l'établissement n'assurera pas l'entretien de votre linge personnel.

## LES VISITES

Les visites sont autorisées tous les jours, sauf contre-indication médicale et/ou contexte sanitaire particulier, de 13h30 à 20h00. Des petits salons sont à votre disposition au centre de chaque étage pour accueillir vos proches.

Chaque salon dispose d'une bibliothèque libre d'accès.

# VOTRE SÉJOUR EN SSR VOTRE SORTIE



Votre sortie est préparée par l'équipe pluridisciplinaire. Le médecin déterminera le jour de votre sortie et adressera un courrier à votre médecin traitant qui assurera la suite de votre suivi.

Le jour de votre sortie, vous devez dans tous les cas, vous présenter au bureau d'accueil à 9h afin de régulariser les formalités administratives et obtenir un bulletin de sortie en double exemplaire, l'un étant pour votre caisse de sécurité sociale et l'autre pour votre employeur le cas échéant. Vous aurez à régler les frais non pris en charge par la sécurité sociale et les mutuelles (téléphone, télévision...).

Sauf indication médicale ou en cas particulier, vous devez assurer votre retour à domicile par vos propres moyens et donc vous organiser en conséquence.

Vous pouvez demander votre sortie contre avis médical. Dans ce cas, il vous sera demandé d'attester de l'information donnée par le médecin quant aux risques et conséquences de votre décision.

## L'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

Avant de quitter l'établissement, n'oubliez pas de remplir le questionnaire de séjour annexé au présent livret afin d'évaluer la qualité de la prise en soins durant votre hospitalisation.

Merci d'y répondre (anonymement si vous le souhaitez) et de le déposer à l'accueil lors de votre départ ou de l'envoyer à la direction (Centre Hospitalier Loewel de Munster – 6 rue du Moulin – 68140 MUNSTER).

Vos remarques seront toujours prises en compte.

Défavorables elles nous aident à progresser, favorables elles nous encouragent.



# VOTRE SÉJOUR EN EHPAD

## ADMISSION



Le bureau des admissions est installé au rez-de-chaussée du bâtiment principal. Ce bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les frais de séjour restant à la charge du futur résident en Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes sont :

- **Les frais d'hébergement :**

Le tarif hébergement recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de lingerie et d'animation. Il ne couvre pas les frais afférents au trousseau de toilette (produits d'hygiène personnels).

Le tarif hébergement applicable est arrêté tous les ans par le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace.

- **Les frais afférents à la dépendance :**

L'établissement a opté pour le versement direct par la Collectivité Européenne d'Alsace d'une dotation annuelle représentant l'ensemble des allocations personnalisées d'autonomie de l'ensemble des résidents. Ces derniers n'ont donc pas à constituer un dossier individuel afin de solliciter cette allocation. Cependant, une participation reste à la charge du résident. Son montant est égal au tarif appliqué pour les résidents ayant un niveau de dépendance de GIR 5-6. Ce tarif est également arrêté annuellement par le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace.

- **Les frais afférents aux soins**

Seules les prestations de soins prises en charge par l'assurance maladie ne sont pas réglées par le résident. Il est donc vivement conseillé de conserver au moment de l'admission une mutuelle complémentaire.

L'allocation logement peut être versée au résident. Les demandes doivent être faites auprès des Caisse d'Allocation Familiales. Des formulaires sont à votre disposition au bureau des admissions.

L'aide sociale peut aussi contribuer au paiement d'une partie ou de la totalité de vos frais de séjour. Cette aide est accordée sous condition de ressources. En cas d'admission à l'aide sociale, vos ressources seront encaissées par l'établissement et reversées au département. Un montant appelé « argent de poche » est prélevé sur les versements. Ce montant est laissé à votre entière disposition. Il est rappelé que l'admission à l'aide sociale suppose la sollicitation préalable de l'ensemble des obligés alimentaires jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré (conjoint, enfants).



## LES CHAMBRES

Toutes les chambres sont équipées d'un cabinet de toilette avec douche et WC. Les chambres sont attribuées en fonction de nos possibilités d'accueil. Il vous est possible d'apporter une touche personnelle à votre chambre (petit mobilier, TV, tableaux...). Cependant, avant toute introduction dans la chambre d'un appareil électrique ou de rideaux vous appartenant, l'autorisation préalable doit être formellement demandée à la direction afin de prévenir tout problème de sécurité. Un système d'appel malade vous permet de joindre le personnel.

## RESTAURATION

Les repas sont servis en salle à manger :

- Petit déjeuner : à partir de 7h15
- Déjeuner : à partir de 12h00
- Dîner : à partir de 18h00

Les menus sont arrêtés toutes les semaines, en tenant compte des suggestions émises. Toutes les dispositions sont prises pour respecter les régimes alimentaires prescrits par les médecins. L'établissement dispose de l'assistance d'une diététicienne pour la composition des menus.

## LINGE

Le linge personnel doit être identifié au nom du résident, le marquage est réalisé par l'établissement. Les effets vestimentaires doivent être renouvelés aussi souvent que nécessaire.

L'établissement prend en charge le blanchissage du linge personnel des résidents et met à disposition le linge hôtelier (draps, serviettes, taies d'oreiller, ...).

Le linge fragile devra être pris en charge par votre entourage afin de ne pas être dégradé.

## TÉLÉPHONE

Au sein de l'unité RIED, l'installation de téléphone est à l'initiative du résident, qui effectuera la demande auprès de prestataires.

Dans l'unité CHAUMES et SCHLUCHT, un téléphone de l'établissement est mis à disposition, avec facturation trimestrielle des appels émis par les résidents.

# HUILES ESSENTIELLES



A l'heure où les huiles essentielles sont intégrées dans la vie de tous les jours pour prévenir, entre autres les maux d'hiver, purifier l'air de la maison ou traiter des affections, le C.H. Loewel de Munster a lui aussi choisi de s'inscrire dans cette mouvance.

Avec votre consentement, l'équipe médicale en coordination avec le groupe « aroma » du CH LOEWEL de Munster, pourra vous proposer cette alternative thérapeutique. Forte de notre expérience dans l'utilisation des huiles essentielles, nous travaillons en collaboration avec les Hôpitaux Civils de Colmar.

Nous avons obtenu la Bourse 2021 « Aromathérapie clinique et qualité de vie du patient » de la Fondation Gattefossé.

N'hésitez pas à entrer en contact avec notre coordinatrice ou les membres du groupe « aroma », composé d'infirmières, aides-soignantes, kinésithérapeute, médecins.

Pour le groupe aromathérapie CH Loewel de Munster



# LE PROJET D'ETABLISSEMENT



**Le projet d'établissement fixe des orientations stratégiques qui se déclinent en plusieurs volets :**

## **Un volet médical**

Il est défini par l'équipe médicale avec le président de CME et il vise à définir les orientations médicales à poursuivre, renforcer ou développer en termes de prise en charge.

## **Un volet de soins**

Il a pour finalité l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

Il repose sur des missions de soins, de formation du personnel soignant en lien avec les objectifs stratégiques du projet médical.

## **Un volet du système d'information**

Le projet du système d'information prévoit la mise en place et le remplacement des équipements informatiques et logiciels.

Le service informatique est géré par le GIP Symaris (situé sur le Centre Hospitalier de Rouffach).

## **Un volet social**

Celui-ci définit les objectifs de la politique des ressources humaines de l'établissement, ainsi que les mesures permettant la réalisation de ces objectifs. Il porte notamment sur la formation, l'amélioration des conditions de travail et est soumis à l'avis des instances.

## **Un volet qualité et gestion des risques**

Ce volet reflète l'engagement de la direction à promouvoir une culture qualité et à faire vivre une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins au travers un programme d'actions annuel et pluriannuel.

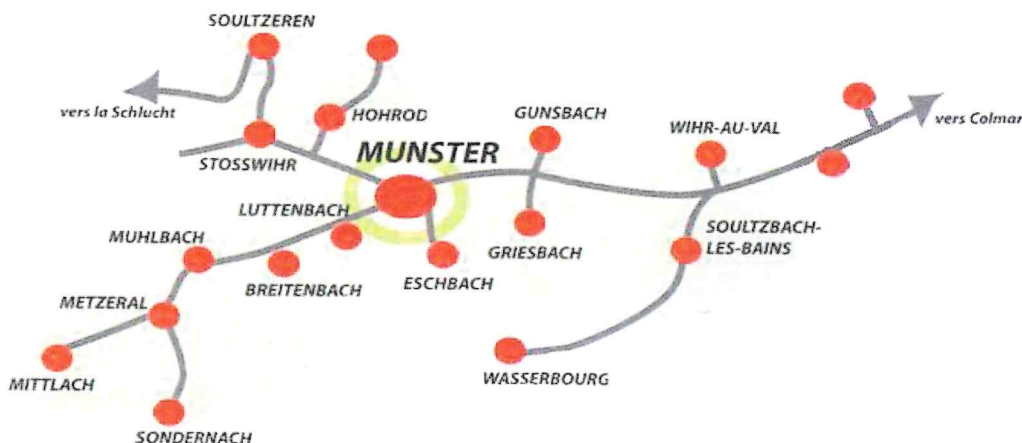


**SOINS DE SUITE ET DE  
READAPTATION (SSR)**

6 rue du Moulin  
68140 Munster  
Tel. 03.89.77.30.12  
Fax. 03.89.77.72.35

**HOPITAL DE JOUR  
(HDJ)**

6 rue du Moulin  
68140 Munster  
Tel. 03.89.77.81.13  
Fax. 03.89.77.81.11



**SOINS INFIRMIERS A  
DOMICILE (SSIAD)**

6 rue du Moulin  
68140 Munster  
Tel. 03.89.77.01.81  
Fax. 03.89.77.36.44

**HEBERGEMENT POUR  
PERSONNES AGEES  
DEPENDANTES (EHPAD)**

6 rue du Moulin  
68140 Munster  
Tel. 03.89.77.30.12  
Fax. 03.89.36.44



Hôpital Loewel



direction58@ch-munster.fr



Hôpital Loewel Munster